

Montréal, le 18 mai 1995

RÉSOLUTION DU CONSEIL : N° 95-4

**Conclusion d'un accord de siège avec le gouvernement du Québec**

LE CONSEIL :

Conscient qu'il est nécessaire de faciliter l'établissement et la gestion du Secrétariat de la Commission de coopération environnementale;

Autorise par la présente le directeur exécutif du Secrétariat de la Commission à négocier, en son nom, en consultation avec les Parties, un accord de siège avec le gouvernement du Québec;

Et l'autorise de plus à signer ledit accord au nom de la Commission une fois que les Parties l'auront approuvé.

Approuvé au nom du Conseil :

Jose Luis Salmaniego (Mexique)  
William Nitze (États-Unis)  
Anthony Clarke (Canada)

Certifié par :

---

Victor Lichtinger  
Directeur exécutif